

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025



La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

La Communauté de Communes Albret Communauté représenté par Monsieur Alain Lorenzelli, son Président,

ci-après dénommée **le Territoire**.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes en date du 21 septembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire de l'Albret et autorisant son président à le signer.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 17 octobre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire de l'Albret et autorisant son président à le signer ;

--*-*-*-*-*-*-*

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

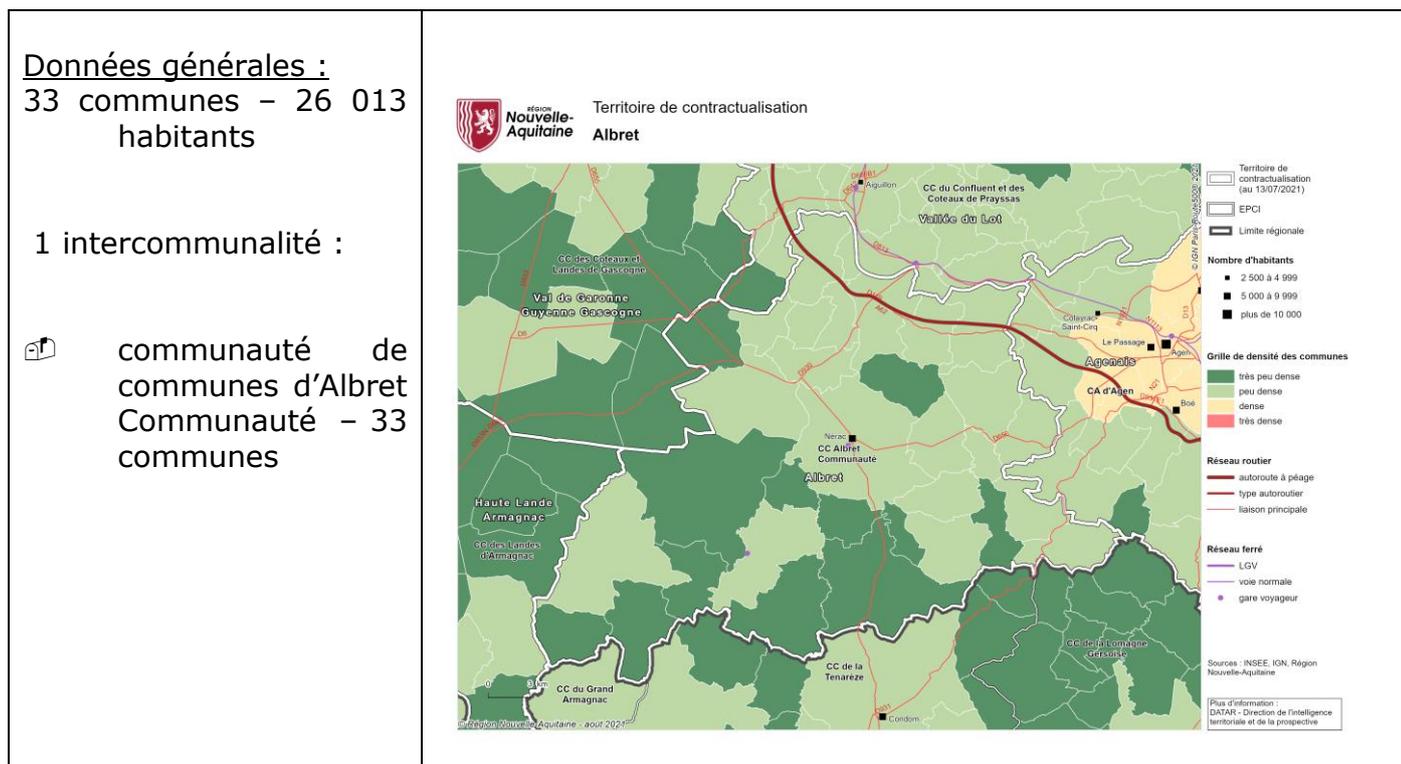
Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation



L'Albret est un territoire entièrement rural au sens de l'INSEE, et agricole. Le secteur agricole représente 17% des emplois du territoire.

L'Albret est un territoire en vulnérabilité socio-économique intermédiaire. Les emplois et la population décroissent entre 2012 et 2017. Néanmoins le territoire peut compter sur des leviers de développement avec sur la même période une forte hausse de la population très qualifiée, un impact faible de la crise économique et sanitaire ainsi que pour les services et équipements courants une bonne accessibilité et un maillage territorial efficace.

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

Axe stratégique 1 Valorisation touristique du territoire d'Albret Communauté par son patrimoine et l'offre culturelle

Avec des capacités d'hébergements touristiques de moitié inférieures à la moyenne régionale et des aménités patrimoniales et paysagères remarquables, le secteur économique du tourisme est un levier de développement pour le territoire.

Sous axe 1.1 : Mise en valeur touristique du territoire par la restauration du patrimoine et le développement de l'offre culturelle

Sous axe 1.2 : Développer les capacités d'hébergement

□ **Axe stratégique 2 Promouvoir un développement économique endogène**

L'identité du territoire est marquée par un secteur agricole caractéristique (viticulture, céréales) qui porte des projets innovants et ambitieux. L'artisanat et le commerce sont des enjeux forts pour le territoire car ils représentent l'autre source principale de création d'emplois et sont tout autant essentiels à un maillage territorial efficace en services de proximité.

Sous axe 2.1 : Développer des lieux propices à l'épanouissement des talents et au développement économique

Sous axe 2.2 : Appuyer les filières et les acteurs économiques majeurs du territoire dans leur projet de développement

Sous axe 2.3 : Développer l'accès aux services pour conforter l'attractivité du territoire

□ **Axe stratégique 3 Poursuivre la transition énergétique et environnementale**

Le développement de carburants alternatifs aux produits pétroliers et des mobilités solidaires, la mise en œuvre de circuits-courts pour l'alimentation et les projets collectifs de méthaniseurs correspondent à l'inscription de la transition énergétique et environnementale dans un territoire rural et agricole où cette problématique est un axe fort du projet de territoire (Territoire à Energie Positive).

Sous axe 3.1 : Promouvoir les mobilités solidaires et durables

Sous axe 3.2 : Promouvoir les circuits courts et l'économie circulaire

Sous axe 3.3 : Promouvoir les énergies renouvelables

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

Le Territoire comportant 100% de communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3), le Territoire et la Région s'accordent sur le fait que 100% des projets du plan d'actions pluriannuels répondent à l'objectif régional en matière de ruralité.

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire de l'Albret** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le territoire, en vue notamment de la mise en œuvre du **plan d'actions pluriannuel** (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire d'Albret Communauté et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.

L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le plan d'actions pluriannuel du contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses

contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la

stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 2 exemplaires

A Bordeaux, le

A Nérac, le

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président d'Albret Communauté,

Alain ROUSSET

Alain Lorenzelli

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Cartographie des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITION ALBRET / REGION NOUVELLE AQUITAINE

La Région Nouvelle Aquitaine et Albret Communauté s'appêtent à signer un nouveau contrat de développement territorial, appelé « contrat de développement et de transition », s'inscrivant dans une continuité partenariale.

Le service « Etudes et prospectives » de la DATAR Région Nouvelle Aquitaine a dressé un dossier statistique et cartographique de l'Albret en juin 2021, complété par une analyse des enjeux environnementaux.

En prévision de cette nouvelle contractualisation, il convient de dresser, à partir de la synthèse des données statistiques 2019 du territoire, un bilan des principaux enjeux à relever pour l'Albret, conduisant à l'identification de projets stratégiques générateurs d'attractivité.

1. Synthèse des données statistiques et cartographiques

Du point de vue des *dynamiques démographiques*, Albret Communauté, composé de 26 254 habitants, est qualifié de **milieu rural à 100%** (population peu dense) ; plus de 75% de la population habite dans une commune rurale.

Pour la période 2012-2017, la population décroît du fait du solde naturel négatif (- 0,45%), contrairement à l'ensemble de la Région Nouvelle Aquitaine qui connaît une croissance positive en raison de son solde migratoire (+0,51%). Cela présage pour l'Albret d'un **vieillessement de population** que l'attractivité territoriale ne permet pas de combler (risque de dépeuplement). L'Albret compte 36,8% de **retraités**, contre 31,8% en Région et 27,2% en France métropolitaine. La croissance du nombre de retraités reste faible mais demeure importante dans le tissu démographique local.

Le taux de croissance annuel moyen projeté à 2050 pour le département de Lot-et-Garonne est de 0,26%, dans la moyenne, entre la Corrèze (0,03%) et la Gironde (0,66%).

On compte 3,6% d'agriculteurs en Albret en 2017, contre 1,3% en Région et 0,8% en France métropolitaine ; le taux de croissance des agriculteurs exploitants sur 5 ans est de 9,5%, alors qu'il décroît en Région (- 10,3%), ce qui montre la **forte prédominance du secteur agricole** de l'Albret dont les acteurs (groupement d'employeur agricole, coopératives viticoles) portent des projets d'avenir pour le territoire permettant d'attirer les compétences et d'adapter les modes de production pour faire face aux mutations économiques et environnementales.

Le taux d'évolution de l'emploi est conforme au taux d'évolution de la population, négatifs tous les deux, ce qui ne doit pas faire oublier que le territoire dispose de leviers de développement

et d'attractivité. La catégorie socio-professionnelle des cadres et professions intellectuelles supérieures a augmenté de 13,3% entre 2012-2017 contre 9,8% en Région entre 2012-2017.

Du point de vue des *dynamiques économiques*, on observe en Albret une certaine **résistance à la crise**, puisque l'évolution de l'emploi privé a évolué positivement de 2019 à 2020, contrairement au niveau régional, et que l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi au cours de l'année 2020 a été quasi nulle : 0,4% contre 4,3% en Région.

La part des demandeurs d'emploi de longue durée reste assez significative en Albret (plus de la moitié). Les secteurs pesant le plus dans l'emploi sont : ***l'agriculture-sylviculture et pêche, le commerce et réparation d'automobiles et de motocycles, l'hébergement médicosocial et social, l'enseignement et la construction.***

Les secteurs dont le poids dans le territoire est supérieur au poids du même secteur en France métropolitaine sont ***l'agriculture-sylviculture et pêche, la fabrication de denrées alimentaires-boissons-tabac, l'hébergement médicosocial et social, l'enseignement et le commerce et réparation d'automobiles et de motocycles.***

Les effectifs d'emploi de **l'économie sociale et solidaire** sont proportionnellement plus importants en Albret qu'en Région ou en France métropolitaine (15,4% des effectifs, contre 12% en Région et 10,7% en France), ce qui marque **l'importance du tissu associatif**, des coopératives, mutuelles et fondations, dans le rôle de pourvoyeurs d'emplois.

Du côté du **tourisme**, on note que l'Albret est moins bien doté en nombre de places disponibles pour l'accueil touristique, et que cet aspect est **à développer**.

Les plus gros **établissements leader** d'emplois sont constitués de :

- secteur public (*Centre hospitalier d'Agen-Nérac, Communauté de communes Albret Communauté, Mairie de Nérac, les lycées George Sand, Jacques de Romas et Armand Fallières*)
- secteur privé de la semence (*Syngenta, Sesvanderhave, Epi de Gascogne, KWS, Limagrain*)
- 1 industrie technique (*Babcock Wanson*)
- 1 entreprise agroalimentaire bio (*Danival*)
- 1 coopérative viticole (*Vignerons de Buzet*)
- secteur privé et associatif de soins à la personne et d'insertion (*CAT foyer l'Essor, Agir Val d'Albret, 3 EHPAD des 2 vallées, l'Orée du Bois et Les prés du Moulin*)
- grande distribution (*Intermarché et super U*)

Du point de vue des *dynamiques sociales*, la dynamique de l'emploi est considérée comme médiane, et le territoire est considéré comme ayant un degré de pauvreté fort avec un degré d'inégalité médiane (territoire d'Albret **pauvre et moyennement inégalitaire**).

Du point de vue de *l'aménagement du territoire*, on observe en Albret un niveau **d'équipement et de services correct** eu égard à sa ruralité dans la ville-centre. Si les communes non-centres (i.e. ne disposant pas de l'essentiel du panier d'équipements) sont fortement surreprésentées par rapport au niveau régional et national, le temps d'accès aux communes disposant d'un niveau supérieur d'équipement est en moyenne légèrement inférieur au temps moyen observé au niveau régional ou national. Les **mobilités domicile-travail** sont importantes puisque 36% des résidents de l'Albret travaillent en dehors du territoire. Il existe en effet un flux de déplacement de la population active de l'Albret **vers l'agglomération agenaise**. Le flux sortant est plus important que le flux entrant : 2 035 sortants contre 639 entrants. Les déménagements concernent moins de 10% de la population en 5 ans.

Du point de vue des *dynamiques environnementales*, le taux d'artificialisation des sols est en dessous de la moyenne régionale : 5,9% en Albret contre 7,4% en Région Nouvelle Aquitaine. Il en découle que l'Albret est un territoire comparativement peu artificialisé, avec l'atout d'un site Natura 2000.

La majorité des cours d'eau révèle un état écologique « moyen » ou « mauvais », indique la direction de l'environnement régionale. Les pollutions peuvent être d'origine agricole.

La consommation d'énergie finale par habitant concerne surtout le secteur résidentiel et le transport.

2. Mise en avant des principaux enjeux à relever

Des **marqueurs forts** spécifiques à l'Albret découlent de cette analyse statistique :

- un caractère rural, avec une population vieillissante, marquée par la part significative des retraités,
- une forte prédominance agricole,
- un territoire possédant une culture des solidarités locales (ESS),
- des atouts touristiques encore inexploités et valorisables,
- une certaine résistance à la crise, avec des pourvoyeurs d'emplois solides,
- un territoire pauvre mais moyennement inégalitaire, l'homogénéité des niveaux de vie engendrant moins de tensions sociales,
- une dépendance aux autres territoires, dont l'agglomération agenaise, en termes d'emplois
- une faible artificialisation des sols
- une volonté politique résolument tournée vers les énergies renouvelables et les actions de transition écologique

Le risque pour l'Albret serait une détérioration de la part de la population active sur l'ensemble de la population et un recul des services de proximité notamment eu égard à la population vieillissante, donc une perte d'attractivité.

Les enjeux pour l'Albret consistent donc en :

- le **développement économique** au sens large et le soutien aux activités porteuses telles que l'agriculture et la viticulture (et à leurs **transitions**)
- le renforcement de l'**offre touristique** à travers notamment la valorisation du patrimoine historique et l'aménagement et la préservation des aménités naturelles
- la poursuite de la **transition énergétique** amorcée en soutenant les projets d'énergies renouvelables et de **mobilité**
- le renforcement des **services de proximité** par **revitalisation** des cœurs de villes et villages et l'accompagnement des artisans et commerçants dans leur **montée en compétence** de tous ordres, notamment numérique,
- le soutien au dynamisme d'**emploi** et à la **formation**

3. Co-construction d'une stratégie territoriale

Le contrat de développement et de transition vise à impulser une dynamique de développement profitable pour le territoire, en fonction de ses spécificités, et respectueuse des orientations-cadres des schémas régionaux.

La stratégie de développement territorial de ce programme contractuel se veut : dans la continuité avec les contrats antérieurs, d'une part, en adéquation avec le Contrat de Relance et de Transition Environnementale (CRTE) conduit par l'Etat d'autre part, et enfin, avec l'appel à candidatures relatif aux volets territoriaux des prochains programmes européens 2023-2027 Dispositif Local des Acteurs Locaux (DLAL) des fonds européens.

L'objectif est d'aboutir à l'identification de projets générateurs d'attractivité, d'appui au développement, à la revitalisation économique pour les projets les plus structurants

Le comité de pilotage du 17 février 2022, fort de constat partagé, a adopté la stratégie territoriale suivante pour le Contrat de Développement et de Transitions 2023-2025 :

□ **Axe stratégique 1 Valorisation touristique du territoire d'Albret
Communauté par son patrimoine et l'offre culturelle**

Avec des capacités d'hébergements touristiques de moitié inférieures à la moyenne régionale et des aménités patrimoniales et paysagères remarquables, le secteur économique du tourisme est un levier de développement pour le territoire.

Sous axe 1.1 : Mise en valeur touristique du territoire par la restauration du patrimoine et le développement de l'offre culturelle

Sous axe 1.2 : Développer les capacités d'hébergement

Indicateurs : hausse de la fréquentation des sites touristiques, hausse des capacités d'hébergements touristiques

□ **Axe stratégique 2 Promouvoir un développement économique endogène**

L'identité du territoire est marquée par des secteurs agricoles caractéristiques (viticulture, céréales), qui représentent 17% de l'emploi du territoire et portent des projets innovants et ambitieux. Avec 34% de communes non-centres (ne disposant pas de l'essentiel du panier d'équipements et de services), l'artisanat et le commerce sont des enjeux fort pour le territoire car il représente l'autre source principale de création d'emplois et sont tout autant essentiels à un maillage territorial efficace en services de proximité.

Sous axe 2.1 : Développer des lieux propices à l'épanouissement des talents et au développement économique

Sous axe 2.2 : Appuyer les filières et les acteurs économiques majeurs du territoire dans leur projet de développement

Sous axe 2.3 : Développer l'accès aux services pour conforter l'attractivité du territoire

Indicateur : évolution de l'emploi privé, outils de formation et d'orientation mis en place et filières concernées, nombre d'équipements et de services de proximité créés

□ **Axe stratégique 3 Poursuivre la transition énergétique et environnementale**

Le développement de carburants alternatifs aux produits pétroliers et des mobilités solidaires, la mise en œuvre de circuits-court pour l'alimentation et les projets collectifs de méthaniseurs correspondent à l'inscription de la transition énergétique et environnementale dans un territoire rural et

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

agricole où cette problématique est un axe fort du projet de territoire (Territoire à Energie Positive). La principale consommation d'énergie finale concerne en effet les transports (4 MWh de plus par habitant et par an qu'en Région Nouvelle-Aquitaine)

Sous axe 3.1 : Promouvoir les circuits courts et l'économie circulaire

Sous axe 3.2 : Promouvoir les énergies renouvelables

Indicateurs : nombre d'unités de production d'énergies renouvelables créées, mise en œuvre d'une démarche alimentaire de territoire : nombre d'acteurs publics et privés impliqués

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

  Contrat de Développement et de Transitions de l'Albret Annexe 2 : plan d'actions pluriannuel 										Prévisionnel / priorisation des actions						
N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/AMORÇAGE/CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra	
1	1er AXE Valorisation touristique du territoire d'Albret Communauté par son patrimoine et l'offre culturelle	1.1 Mise en valeur touristique du territoire par la restauration du patrimoine et le développement de l'offre culturelle	Aménagement de la voie verte Feugarolles-Moncrabeau	Albret Communauté	Albret Communauté	Mature	x	4 746 000,00	1 186 000,00	x				Tourisme		
2			Développement du site majeur du Château de Nérac	Mairie de Nérac	Nérac	Amorçage	x							Tourisme		
3			Valorisation du site du Moulin des Tours	Albret Communauté	Nérac	Amorçage	x							Tourisme		
4			Développement du Musée du Liège	Musée du Liège et du Bouchon	Mézin	Amorçage	x							Culture - Patrimoine		
5		1.2 Développer les capacités d'hébergement	Création d'un village vacances sur le site CAP CAUDEROUE	SARL CAP CAUDEROUE	Barbaste	Mature	x	313 800,00	78 450,00	x				Projet de tourisme social avec obtention du label village vacances et d'accueil des itinérances (hébergements à proximité immédiate de la Scandinavie)	Tourisme	
6	2e AXE Promouvoir un développement économique endogène	2.1 Développer des lieux propices à l'épanouissement des talents et au développement économique	Création d'une communauté EMMAUS agricole	Association Le Maquis	Moncrabeau	Amorçage	x						Projet initié en 2022	ESS	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique	
7			Requalification de la friche industrielle de la Verrerie de Vianne	Albret Communauté	Vianne	Amorçage	x							Etudes et si possible, réalisation	Commerce - Artisanat - Développement local	
8		2.2 : Appuyer les filières et les acteurs économiques majeurs du territoire dans leur projet de développement	Création de logements saisonniers agricoles	Domofrance	Albret Communauté	Amorçage	x								Habitat et Logement	
9			GPECT : étude de définition des freins au recrutement et forum emploi	Albret Communauté	Albret Communauté	Amorçage	x							AAP ITE	Emploi - Formation	
10			Création d'un centre d'excellence en agroécologie au château de Buzet	SCOP Les Vignerons de Buzet	Buzet sur Baise	Mature	x	6 523 519,00	1 095 500,00		x			Formation initiale et continue jusqu'au Master 2 - Incubateur - Culture et Tourisme	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
11		2.3 Développer l'accès aux services pour conforter l'attractivité du territoire	Création d'une résidence sénior	Commune de Montagnac sur Auvignon	Montagnac sur Auvignon	Amorçage	x								Habitat et Logement	
12			Création d'une résidence séniors inclusive et bioclimatique	Commune de Réaup Lisse	Réaup Lisse	Mature	x	1 283 416,00	150 000,00	x					Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
13			Animation OPAH-RU	Albret Communauté	Albret Communauté	Mature	x	50 000,00	15 000,00	x	x	x		Montant annuel présenté	Habitat et Logement	
14			Création d'une maison de la jeunesse et de la formation	Albret Communauté	Nérac	Amorçage	x								Emploi - Formation	
16		3e AXE : Poursuivre la transition énergétique et environnementale	3.1 Promouvoir les circuits courts et l'économie circulaire	Etude préalable pour l'implantation d'une franchise de restauration sociale et solidaire	Mairie de Nérac	Nérac	Mature	x	3 500,00	1 750,00	x				ESS	Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »
17	Feuille de route Démarche alimentaire de Territoire			Albret Communauté	Albret Communauté	Chantier-Clé	x								Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
18	3.2 Promouvoir les énergies renouvelables		Projet collectif de méthaniseur	A définir	Le Saumont	Amorçage	x								Transition énergétique	Ambition 6 : Construire un nouveau mix énergétique
			Chargés de mission thématiques jusqu'à 2 ETP	Albret Communauté					150 000 €	x	x	x				
			Animation du DLAL dans le cadre de l'approche territoriale des fonds européens 2021-2027 1 ETP	Albret Communauté					30 000 €	x	x	x				

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

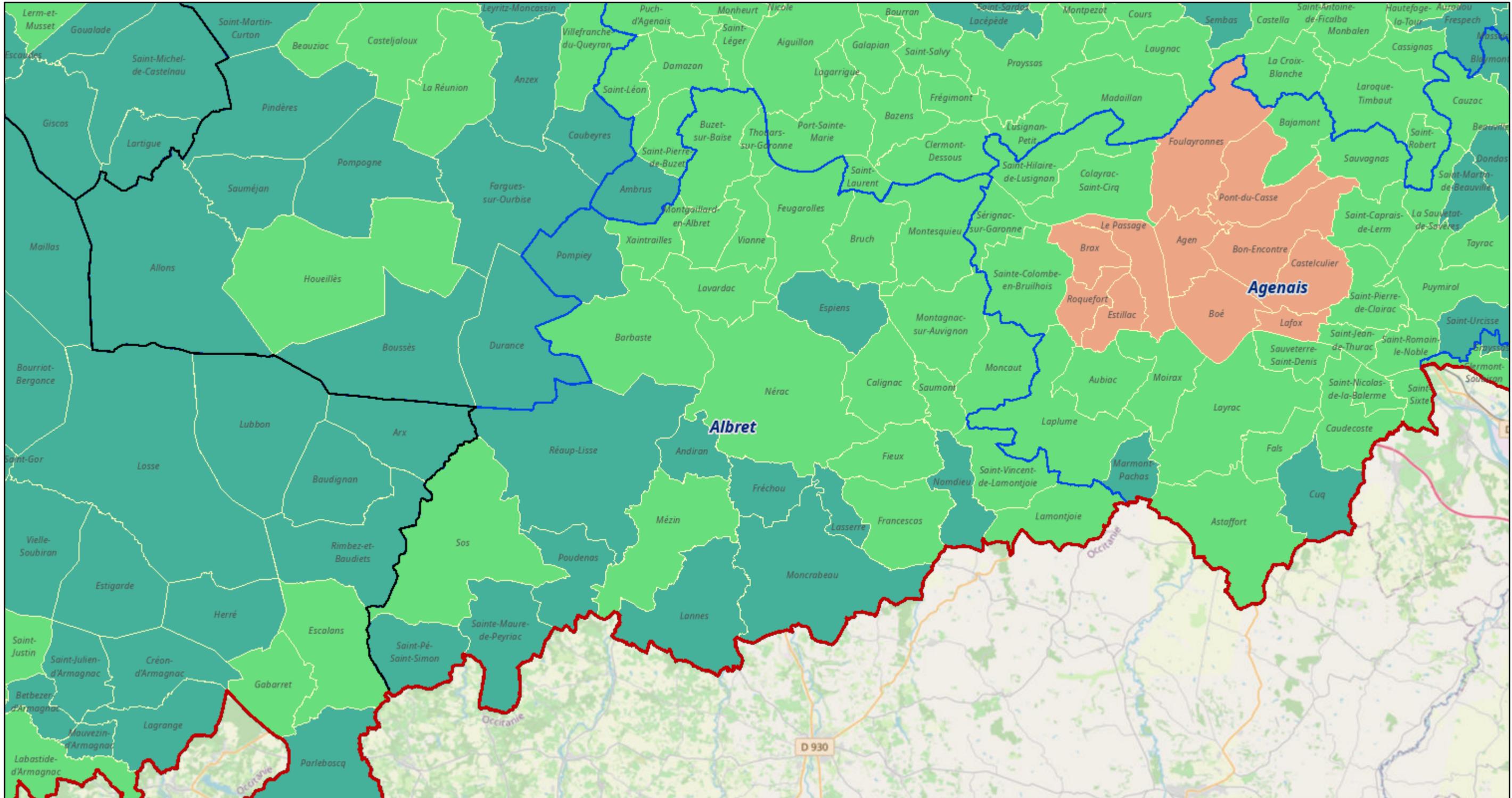
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Grille communale de densité Albret

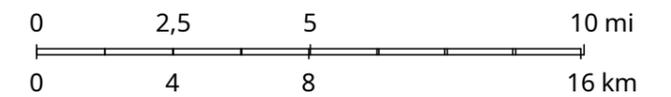
Date de mise en ligne : 28/10/2022



08/09/2022 18:21:15

1:288 895

- Grille communale de densité selon l'INSEE 2021
- Commune densément peuplée
 - Commune de densité intermédiaire
 - Commune peu dense
 - très peu dense
 - Limite de commune
 - Territoires de contractualisation 2023 - 2025
 - Limite des départements de Nouvelle-Aquitaine
 - Limite de la Région Nouvelle-Aquitaine
 - Limite de la France



© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Web AppBuilder for ArcGIS
Map data © OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA |